

## Coronavirus point de situation

Canton de Vaud

5 mars 2020 13h30



#### **Intervenants**

- Mme Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale
- Mme Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité
- M. Karim Boubaker, médecin cantonal
- M. Philippe Eckert, Directeur général du CHUV



## **Déroulement**

- Message du Conseil d'Etat
- 1<sup>er</sup> décès dans le canton prises en charge au CHUV
- Situation sanitaire en Suisse et dans le canton de Vaud
  - Gestion des cas vaudois
  - Evolution de la situation
- Organisation des manifestations

5 mars 2020

3



## Mme Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS



## M. Philippe Eckert, Directeur général du CHUV

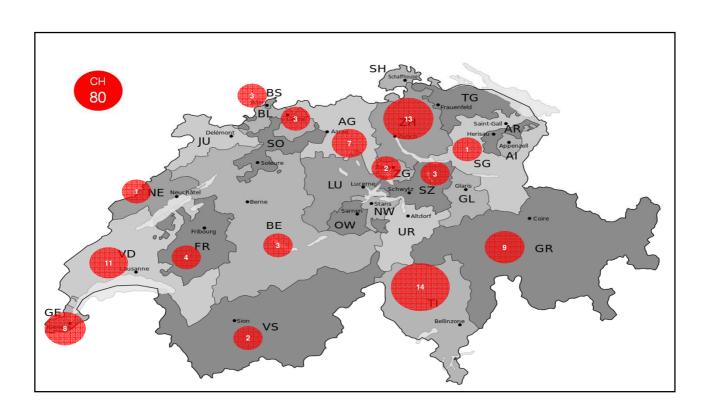


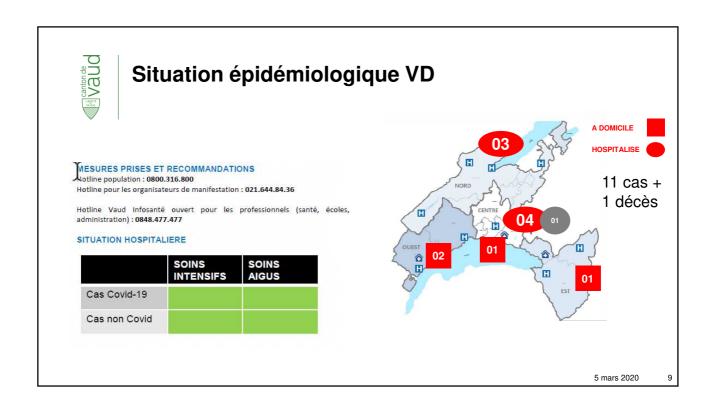
## 1er cas vaudois du 05.03.2020

- Décès d'une patiente de 72 ans infectée par le coronavirus hospitalisée depuis le 3 mars
- personne à haut risque car souffrant notamment de maladie chronique



# M. Karim Boubaker, médecin cantonal







## Mesures de prévention

### Personnes à risque

pour leur propre sécurité, éviter les lieux publics et les grands rassemblements

(par personnes à risque on entend les personnes de 65 ans ou plus et en particulier les personnes atteintes des maladies suivantes: hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, maladies et thérapies qui affaiblissent le système immunitaire, cancer)



## Mesures de prévention

#### Personnes malades

dans un esprit de responsabilité sociale, les personnes malades doivent rester à domicile pour éviter de contaminer autrui, et ceci jusqu'à leur rétablissement

#### Population en générale

vivre normalement en respectant les mesures de prévention et en faisant preuve de solidarité sociale



## Mme Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS



## Mme Béatrice Métraux, cheffe du DIS



## Organisation des manifestations

- Interdiction des manifestations de plus de 1'000 personnes par le Conseil Fédéral
- Pas d'interdiction pour les manifestations de moins de 1'000 personnes, mais évaluation des risques entre les organisateurs et les autorités compétentes via le bureau des manifestations



## Organisation des manifestations

 Le Conseil d'État vaudois n'entend pas imposer des restrictions supplémentaires aux organisateurs des manifestations de moins de 1'000 personnes.



## Organisation des manifestations

 Les organisateurs sont invités à informer le public sur les mesures de protection générales comme l'hygiène des mains, la distance entre les personnes ou les règles sur la toux et les éternuements, notamment en affichant dans des endroits bien visibles les dépliants de l'OFSP.



## Organisation des manifestations

#### Permanence téléphonique

Pour les organisateurs de manifestations :

Bureau des manifestations 021 644 84 36
Tous les jours de 0800 - 1800

